



# AVIS

La Bourgmestre de la Commune d'Esneux porte à la connaissance du public que :

Le Conseil communal, en sa séance du 23 avril 2026, a décidé de marquer son accord sur la modification des voiries communales, telle que proposée dans le dossier de demande de permis d'urbanisme 2022-035, relatif à la transformation d'une habitation en immeuble de 6 logements maximum, Rue du Chêne, 10.

L'intégralité de la décision du Conseil communal est jointe au présent avis.

Les documents se rapportant à cette modification de voirie peuvent être consultés, au service Urbanisme de l'administration communale, place Jean d'Ardenne 1, les jours ouvrables de 9 à 12 heures et le jeudi de 17 à 19 heures.

Un recours contre cette décision peut être introduit auprès du Gouvernement par tout tiers justifiant d'un intérêt, selon les dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 18 février 2016.

A Esneux, le 8 juin 2026,

Par le Collège,

Le Directeur général,  
**Stefan KAZMIERCZAK**



La Bourgmestre,  
**Laura IKER**

(Affichage du mercredi 10 juin au mercredi 24 juin 2026 inclus)